

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(17\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Charlin, 14 juin 1876](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Charlin, 14 juin 1876

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[14 juin 1876](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Charlin](#)

Lieu de destination35, rue Rivoli, Paris

Description

RésuméSur l'emploi de chef de la comptabilité des Fonderies et manufactures "Godin". Godin informe Charlin que la fête patronale de Guise est passée et que le directeur de l'usine va rentrer à la fin de la semaine. Il lui demande de venir à Guise le lundi suivant.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.
- Sur le folio 464r sont copiées la dernière page de la lettre de Godin à Gaston Ganault du 13 juin 1876 et la lettre de Godin à monsieur Charlin du 14 juin 1876.

Mots-clés

[Emploi, Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (17)

Collation1 p. (464r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

le jugement de terrains
et l'arrêt de la cour, car
je ne puis le faire me
les ayant plus.

Veuillez agréer, mon
cher ami, l'assurance de
mes sentiments tout
dévoués.

Guise le 14 juil. 76

Guise le 14 juil. 76

Monsieur Charrier,

La fête patronale de Guise
est passée et le directeur de
mon usine doit rentrer à la
fin de cette semaine... J'aurais
très-désiré que votre présence
ici eût lieu après son retour.
Vous pourriez donc venir à
Guise pour lundi prochain,
si cela coïncide avec vos
occupations. Dans tous les cas,
rien ne s'oppose à ce que vous
veniez plus tôt, si vous le
jugez convenable.

Veuillez me faire connaître
votre décision, et agréer, je vous
prie, Monsieur, mes parfaites
civilités.